ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District

Connue comme les Nos 1909 et 1911 rue Bourbon.

James Wilson vs Francis D. Daubert, syndic définitif des créanciers de Joseph M. Segui, insolvable.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 53,876—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cet ville, JEUDI, le 12 août 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, situé dans le Trois ème District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No municipal 497 borné par les rues Bourbon, Marais (anciennement Morales), Union et Urquhart, ledit lot mesurant, en mesure française, trente pieds de face à la rue Bourbon sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et étant situé à une distance de cinquante pieds de l'encoignure des rues Bourbon et Marais. Ledit lot de terre était premièrement désigné comme faisant partie du lot 257 dans l'îlet 29 adjoignant au lot 297 d'après le plan du nouveau jauge-rg Marigny

Saisi dans l'affaire ci-dessus,

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

9 juil—9 16 23 30—août 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'une Propriété Améliorée dans le Deuxième District,

Connue comme No 528 rue Jefferson, entre les rues Chartres et Decatur,

Avec les Bouilloires et autres Machines de Valeur, etc., dans la bâtisse.

Jean Marie Larroux vs Jean V. Micolo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,754—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 juillet 1897, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, situé dans le Trois ème District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No municipal 528 rue Jefferson, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Decatur, Jefferson et Chartres désigné comme le numéro dix sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer, en date du 10 mars 1841, déposé en l'étude de Lucien Hermann, ancien notaire en cette ville; le dit lot mesuré conformément au dit plan 29 pieds 10 pouces de face à la rue Jefferson sur soixante six pieds sept pouces de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue ——— et le divisant de la propriété de ——— cinquante neuf pieds huit pouces et deux lignes de profondeur, sur la ligne la plus près de la rue ——— et le divisant du lot numéro onze sur le dit plan avec une largeur irrégulière dans le fond conformément au dit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

25 juin—25 juil 2 9 16 23 29

VENTE PAR LE CONSTABLE.

J. E. Schroth vs M. et Mme B. Myers.

PREMIERE COUR DE LA Nouvelle Orléans, Lne — No 34,746 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique à mon entrepôt, rue Lafayette, entre les rues Camp et Macasins, le SAMEDI, 17 juillet 1897, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY
Constable de la Première Cour de Cité.

7 juil—7 11 17

PAR LE CONSTABLE.

F. Joseph Gillan vs H. Spindler.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans, No 28,878—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 728 Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 24ème jour de juillet 1897, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur le lieux.

LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

15 juillet—15 22 24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent, que le 23 un jour de mai 1897, régulièrement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans les termes et chiffres suivants à savoir: Mme Kate Ryan, femme de Victor Maubertet vs Victor Maubertet, son mari, No. 53,702, Division C.

Sur motion de MM. Dinkelspiel & Hart, avocats pour la plaignante, et en produisant dûment les preuves, en supportant la demande de la plaignante, la loi et l'évidence étant en faveur de la plaignante il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut en cette affaire, enregistré le 17 juin 1897, soit maintenant confirmé et fait final, et considérant, qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Kate Ryan, femme de Victor Maubertet, décrétant une séparation de biens entre eux; le défendeur payant tous les frais.

Jugement rendu le 23 juin 1897.

Jugement signé le 29 juin 1897.

Signé: F. A. MONROE, Juge

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 29me jour de juin, en l'année de Notre Seigneur, Mil-Huit-Cent-Quatre Vingt-Dix Sept.

T. J. TOURNILLON, Député-Greffier.

Dinkelspiel et Hart, Avocats.

13 juil—13 20 27—3 août.

E. J. Kurshedt vs ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 48,774—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. J. Kurshedt, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

DINKELSPIEL & HART.
Avocats.

14 juil—14 18 23

M. Schwartz & Co versus leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 50,562—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edward Weil, syndic provisoire de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN
Greffier.

LAZARUS, MOORE & LUCE.

9 juil—9 13 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. J. Lambert vs Patrick Lambert et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E—No 45,547.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 627 rue Poydras près Camp— Il sera vendu aux enchères publiques le MARDI 3 août 1897, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date et signé le 30 juin 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés décrites ci-dessous à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier district de cette ville, désignés par les Nos. 11 et 10 sur un devis de Edgar Pilié, en date du 12 avril 1895, et sur les rôles d'assessement de la Paroisse d'Orléans comme lots 7 et 8 dans l'îlet No 26 maintenant No 585, borné par les rues Melpomène, Freret, Terpsichore et Locust; le dit lot No 11 formant l'encoignure des rues Locust et Melpomène, et mesurant trente et un pieds dix pouces et deux lignes de face sur la rue Melpomène par la même largeur dans le fond, et cent vingt sept pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles; et le lot No 10 mesurant trente et un pieds et sept pouces de face sur la rue Melpomène par la même largeur dans le fond et cent vingt-sept pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre dans le Troisième District, dans l'îlet No 67 désigné comme lot No 14 sur un plan annexé à un acte passé devant Félix De Armas, en date du 27 avril 1832, formant l'encoignure des rues Célestins et Bagatelle, les autres bornés étant les rues St-Antoine et Génie, mesurant trente pieds de face sur la rue Bagatelle par cent vingt pieds de profondeur et de face sur la rue Célestins, mesure française, le tout plus ou moins.

Conditions—La moitié au plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, à un et deux ans garantie par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt, les acquéreurs devant assumer et payer les taxes de 1897 en plus et au-dessus du prix d'adjudication; dix pour cent de dépôt au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

3 juil—3 4 12 19 26—août 3

PAR HARRY H. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Tous les droits, titres en et à LA NICARAGUA

MINING, DEVELOPING AND COLONIZING CO. LIMITED,

Dans le Nicaragua, Cape Gracias.

Aux Enchères Publiques. Conditions—Comptant.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, Bureau 143 rue Carondelet, le MARDI, 10 août 1897, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 831 rue Commune, En vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, No 51,640 du dossier dans l'affaire de John D. O'Niel vs La Nicaragua Mining, Developing and Colonizing Company, Limited, il sera vendu aux enchères publiques—

Une certaine concession pour localiser une mine dans ce qui est connu comme la vallée de la chaine de la montagne de la Rivière Pis-Pis, sur la cinque de Waseunk, dans le Nicaragua, cap Gracias, connue comme le Lettin Vein, ensemble avec toutes les dépendances, etc., nécessaires à l'opération de la dite mine, appartenant à la Nicaragua Mining, Developing and Colonizing Company, Limited, et laquelle a été acquise par la dite Nicaragua Mining, Developing and Colonizing Company, Limited, de John McCaferty, le 21 juillet, 1894.

Conditions—Comptant.

7 juillet—7 18 25—août 1 8 9 10

PAR W. H. FITZPATRICK.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Richard L. Robertson, Senior.

No 28,448—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, 336 rue Carondelet—MARDI, le 17 août 1897 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St Charles et Camp, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant en place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de ladite Cour, Division D, maintenant absent en congé, en date du 13 juillet 1897, et à moi, W. H. Fitzpatrick, encanteur, adressé dans l'affaire ci-dessus nommée, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement. Une certaine portion de lot de terre et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Marigny, Dauphine et Champs Elysées, mesurant trente pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de cent vingt pieds, connu par le No 2231 rue Royale.

Deuxièmement—Une certaine portion de terre et les droits qui y appartiennent tenant à la propriété ci-dessus décrite et mesurant trois pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes.

Troisièmement—Un cer ain lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et îlet que les propriétés décrites ci-dessus et mesurant trente pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de soixante pieds, connu par le No. 2237 rue Royale.

Quatrièmement—Un certain lot de terre et le lot de terre dans le fond de la propriété Troisièmement décrite ci-dessus et mesurant quinze pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de soixante pieds.

Cinquièmement—Un certain lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Musique, Morales, St Claude et Avenue St Roch, mesurant trente-trois pieds huit pouces de face à la rue St-Claude sur une profondeur de cent cinq pieds, deux pouces, connu par le nouveau No 2429 rue St-Claude.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant, au gré des acquéreurs, la partie à crédit s'il y en a, doit être subdivisée en billets d'acquéreurs pour satisfaire le nombre des parties intéressées, les dits billets devant porter intérêt à raison de huit pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final et doivent être garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue; les actes de ventes doivent contenir les clauses usuelles de garantie, tels que le pacte de non aliénando et la stipulation de cinq pour cent d'honoraires d'avocat, et le transfert de la police d'assurance, etc., les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de l'année 1897 et de faire un dépôt de dix pour cent au moment de la vente pour la tier.

Actes de vente pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 juil—15 16 18 25—août 1 8 15 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour effectuer un partage.

No 286 rue Marigny, entre Prosper et Solidelle.

Dans l'affaire de John Jacob Maas, Jr. et als. vs les mineurs John Jacob Maas.

No 50,878—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 836 rue Commune—MARDI, 27 juillet 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 rue Commune il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 1er juin 1897, et signé le 7 juin 1897 dans l'affaire ci dessus—

La désirable propriété No 286 rue Marigny, décrite comme suit; à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 22 de l'îlet No 7, borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Prosper et Solidelle, conformément au dit plan dressé par L. A. D'Hémécourt, voyer, le 14 juillet 1847 et déposé en l'étude de Théo. Guyot, ancien notaire en cette ville, et mesurant 32 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 100 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, à proximité des chars Clairborne, dans un bon voisinage.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1897 et fera un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente. Acte de vente pardevant Geo. W. Dearing, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 juin—26 27—juil 4 11 18 25 27

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

—DE—

Propriétés Foncières

—COMPRENANT—

LA BELLE RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES,

No 2212 AVENUE CANAL.

Avec terrains spacieux.

Le splendide site à bâtir,

Encoignure des Avenues Canal et Galvez.

—ET—

Quatre beaux et grands lots à bâtir

—SUR LA—

Rue Galvez entre les Avenues Canal et Cleveland.

Une grande et belle

ETENDUE DE TERRE

DANS LE CENTRE DE LA VILLE, EN FACE DU PARC DE VILLE ET FAISANT FACE PAR 423 PIEDS SUR LE

Chemin de la Métairie.

Sur plus de 2600 pieds de profondeur sur la ligne extrême du fond, traversant quelques-unes des principales rues et avenues de la ville, et ayant en face le service double des chars électriques de l'avenue Esplanade, et l'extension proposée de la ligne des chars Damaine en travers du centre de la propriété. Il n'a jamais été offert une occasion meilleure pour une spéculation.

Un Site Splendide sur le Vieux Bassin,

Encoignure de la Promenade Carondelet, et des rues Trémé et Toulouse.

Le Cottage double centralement situé

Nos 1509 et 1511 rue Douane,

Entre les rues Marais et Villeré.

L'avantageux Double Cottage en Bois,

Nos 1201 et 1303 rue Marigny,

A l'encoignure Nord Remparts.

L'îlet de terre amélioré et désirable,

En face du Parc de ville,

Du chemin de la Métairie, des rues St-Patrick, Orléans et St-Pierre.

—ET—

ONZE LOTS DE CHOIX,

Dans le Troisième District.

Succession de Pierre N. Canteron.

No 50,695 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune—MARDI, 20 juil et 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, il sera positivement vendu aux enchères publiques en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 25 mars 1897 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, les propriétés de très grande valeur suivantes, à savoir—

1° La belle résidence à deux étages en bois et ardoise No 2212 avenue Canal, contenant douze chambres, vestibules en haut et en bas, chambres à bain, cibles, galeries devant et derrière, hangars, citerne, etc. Les terrains sont grands, étant composés comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue Canal et les rues Cleveland, Galvez et Miro, mesurant ensemble 44 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à l'avenue du Canal sur une profondeur entre lignes parallèles de 105 pieds 10 pouces et 3 lignes, conformément à un plan fait par Louis H. Pilié, voyer, en date du 18 avril 1873, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent étant la même propriété qui fut acquise par le défunt Pierre N. Canteron, par achat de Arthur Shiff d'après l'acte passé pardevant A. J. Kerr, ancien notaire, cette ville en date du 28 août 1875, les titres enregistrés dans le bureau des transports, livre 194, folio 930.

2° Les splendides sites à bâtir encoignure des avenues Canal et Galvez, décrits comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Miro, Galvez et Cleveland désignés par les numéros 1 et 2 de l'îlet No 24, sur un plan par A. D'Hémécourt, voyer, en date du 16 juillet 1853, déposé dans le bureau de P. C. Cuvillier, ancien notaire de cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 27 pieds de face à l'avenue Canal sur 105 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur le No 1 le plus rapproché du côté des rues Canal et Galvez.

3° Deux lots à bâtir de choix sur l'avenue Galvez immédiatement dans le fond, le plus près de l'avenue du Canal, décrits comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Galvez et Miro, désignés par les Nos 5 et 6 de l'îlet No 24, sur un plan tiré par A. D'Hémécourt le 16me jour de juillet 1853, déposé dans l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire public, dans un acte du 10 octobre 1853. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 27 pieds de face sur la rue Galvez, 28 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond qui court obliquement, leur profondeur étant 143 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne du côté du lot No 6 la plus près de la rue Gasquet 133 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la ligne de division entre les dits lots Nos 5 et 6, 123 pieds 9 pouces et 7 lignes sur la ligne de côté du lot No 5 la plus rapprochée de la rue du Canal.

4° Les deux splendides lots de terre à bâtir sur la rue Galvez, touchant aux lots mentionnés ci-dessus, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Canal et les rues Gasquet (anciennement Jackson) Galvez et Miro, désignés par les Nos 7 et 8 de l'îlet No 34, sur un plan par A. d'Hémécourt, voyer, le 16 de juillet 1853, déposé dans l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-sept (27') pieds de face à la rue Galvez, vingt-huit pieds (28') trois pouces (3") et quatre (4") lignes sur la ligne du fond, qui court obliquement, leur profondeur étant cent cinquante trois (153') pieds deux (2") pouces et trois (3") lignes sur la ligne les séparant, cent soixante-trois (163') pieds sur la ligne du côté du lot No 8, la plus rapprochée à la rue Gasquet; cent quarante-trois [143'] pieds quatre [4"] pouces et sept [7"] lignes sur le côté du lot No 7 le plus rapproché à la rue du Canal, et seront vendus conformément au plan exposé à l'endroit de la vente, fait par L. Daney, C. , en date du 1er décembre 1896. Ces lots de choix pour bâtir font face à une large avenue bien pavée, sont près des chars électriques de l'avenue du Canal et près des résidences de MM. Lhoto, Blaise, Adler et autres.

5° La superbe étendue de terre faisant face au Chemin de la Métairie, près du Parc de Ville, améliorée avec une résidence en bois à un étage, contenant quatre chambres, écurie, hangar, citerne, etc, et occupée comme une ferme, subdivisée en deux sections, plus clairement décrite comme suit, à savoir:

A. Une certaine étendue de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, située dans le Second District de cette ville, sur le côtean de la Métairie, à un îlet du Bayou St Jean, mesurant 423 pieds, 5 pouces et 1 ligne de face sur le chemin de la Métairie sur une profondeur sur le côté le plus rapproché du Bayou St Jean, sur une ligne oblique de 533 pieds 11 pouces et 5 lignes à un point C, de là 1286 pieds 3 pouces et 7 lignes à un point A, et de l'autre côté 1651 pieds 5 pouces et 5 lignes à un point E, et 223 pieds 9 pouces en largeur, sur une ligne oblique dans le fond et faisant face à la rue Orléans, d'après un plan de la dite étendue de terre, fait par J. H. d'Hémécourt, député voyer, le 18 janvier 1869; et aussi:

B. Une autre certaine étendue de terre dans le fond de la propriété ci-dessus décrite, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le même district, mesurant d'après le plan ci-dessus mentionné 223 pieds 9 pouces de face à la rue Orléans sur la suivante profondeur sur la ligne la plus près du Bayou St Jean 701 pieds 11 pouces et 2 lignes, sur l'autre ligne de côté 822 pieds 1 pouce et 3 lignes et 191 pieds 10 pouces en largeur dans le fond. Acquis de la secession de Jean Darniss, le 23 décembre 1885, d'après l'acte pardevant A. Coffee, alors un notaire en cette ville. Enregistré dans le bureau des transferts, livre 123, folio 723.

N. B.—Cette superbe étendue de terre est un des plus grands morceaux contigus de terre dans la ville, et est toute entière terre haute, s'étendant presque de l'Esplanade à l'avenue Canal, traversant quelques des principales avenues du Deuxième District, dont toute sera obligée sous peu d'être exproprée, avec la marche des améliorations dans cette direction. Elle a une façade de 423 pieds sur le Chemin de la Métairie, où la ligne des chars électriques de l'avenue de l'Esplanade s'étendant au Parc de la ville et à l'avenue Canal est maintenant en voie de construction. Elle a une profondeur d'environ 2650 pieds à l'extrémité de la ligne du fond et est traversée par la ligne proposée des chars électriques de la rue Du Maine au Parc de ville. Un champ plus avantageux de spéculation et de placement garanti a rarement été offert, et le mérite les sérieuse considérations des considérations des capitalistes.

6° Ce beau site faisant face au vieux bassin, encoignure de la promenade Carondelet et de la rue Trémé, courant au travers et faisant face à la rue Toulouse, plus spécialement décrit comme suit, à savoir:

Une certaine portion ou morceau de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges et servitudes à dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, les rues Franklin, Trémé et Toulouse. Le dit lot mesurant 81 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Trémé et 53 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Toulouse et 53 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la promenade Carondelet et 86 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Franklin. Au centre des grandes scieries et autres industries, se trouvant réunies autour de la tête du Vieux Bassin; ce beau site peut servir presque pour tous les genres d'affaires et d'industries.

7° L'îlet de terre de choix sur le côteau de la Métairie, vis-à-vis le Parc de Ville amélioré d'une bâtisse en bois à un étage contenant 4 chambres, écurie, hangar, citerne, etc, le tout plus complètement décrit comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes à dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, situé sur le Chemin de la Métairie dans le faubourg Jackson, dans le Deuxième District de cette ville, borné par le Chemin de la Métairie, les rues Orléans, St Patrick et St Pierre, mesurant en tout 264 pieds de face à la rue St-Pierre 205 pieds 2 pouces de face au Chemin de la Métairie 89 pieds 10 pouces de face à la rue Orléans et 107 pieds de face à la rue St Patrick. Cet îlet de terre fait face à la double ligne de chars électriques et est à peu près à mi-chemin entre les avenues Canal et Esplanade.

8° Le cottage double en bois et couvert en ardoises et largement productif avec deux étages dans le fond No 1509 et 1511 rue Douane, entre les rues Marais et Villeré, contenant 10 hambres 2 cabinets et petit vestibule, hangars, citerne et cour dans le fond et allée de côté, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, et faisant partie du lot No 8 de l'îlet No 29 borné par les rues Douane, Bienville, Marais et Villeré, et mesurant en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 110 pieds entre la ligne de côté vers la rue Marais. Situé dans un district populeux, convenable au centre des affaires et actuellement un îlet de l'avenue Canal ces bâtisses sont en demande, contenant le rapportant $348 par an.

9° Le cottage double en bois, couvert en ardoises et très désirable à l'encoignure des rues Marigny et Nord Remparts, contenant 8 chambres, citernes, cours au fond et allées de côté, etc., plus spécialement décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Remparts, Marigny, Mandeville et St Claude (anciennement Bons-Enfants). Ledit lot formé l'encoignure des rues Marigny et N. Remparts et mesurant, en mesure française, 30 pieds de face sur la rue Marigny par 60 pieds de profondeur et de face sur la rue N. Remparts. Dans une localité prospère et populeuse de la ville, cette propriété est bien située pour une location permanente.

10° Onze [11] certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances à dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet bornés par les rues Solidelle, Josephine, Feliciana et Montégut et désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement, selon un plan dressé par M. De Young, architecte, daté le 13 février 1862 et déposé en l'étude de Felix Grima ancien notaire, pour référence. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Solidelle et Feliciana et mesurant trente et un pieds (31) pieds deux (2) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Feliciana sur cent quinze (115) pieds de profondeur; les lots Nos 2 à 11 inclusivement mesurant chacun trente et un (31) pieds de face à la rue Feliciana sur cent quinze (115) pieds de profondeur; le tout d'après le plan par L. Dacey, C. E. en date du 1er décembre 1896.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit devant être représentés par des billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque et liens et privilèges du vendeur sur la propriété vendue; les actes de ventes devant contenir les clauses usuelles de garantie, tels que le pacte de non aliénando et la stipulation de cinq pour cent d'honoraires d'avocat, et le transfert de la police d'assurance, etc., les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de l'année 1897 et de faire un dépôt de dix pour cent au moment de la vente pour lier la vente. Acte de vente pardevant Geo. W. Dearing, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 juin—26 27—juil 4 11 18 25 27

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR & CO

ANNONCE JUDICIAIRE

Terre boisée et terre de prairie

Dans la Paroisse Vermillion.

A L'ENCAN.

Succession de Laurent Lacassagne.

No 48,277—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "B".

PAR JNO H. O'CONNOR & CO.—ALFRED G. GREEN, encanteur.—Bureau No 828 rue Commune—JEUDI, 22 juillet 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 15 juin 1897, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, situé dans la Paroisse Vermillion, en cet Etat, et une place connue comme Hebert Cove, étant en partie terre boisée et en partie terre de prairie, mesurant trois et demi arpents de face sur une profondeur de vingt-huit arpents borné en haut par les terres de L. T. Briggs et au bas par les terres de Albert G. Hebert, à l'Est par les terres de Mme Monroe LeBlanc, à l'Ouest par les terres d'Edmunds Hunsberry, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent. Le dit morceau de terre est mieux connu et désigné dans l'Arpentage des Etats-Unis comme la première moitié de la moitié Est du quart Nord-Est et de la moitié Est de la moitié Est du quart Sud Est de la section 20, township 13, Sud range 3 Est.

Conditions—Comptant — L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1897 en sus du montant de l'adjudication et un dépôt de dix pour cent du prix de l'enchère comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.

17 juin—17 20 27—juil 4 11 18 22

PAR W. H. FITZPATRICK.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double No 1902 rue Mandeville, à l'encoignure Prieur

Et le cottage seul dans le fond

Succession de Joseph Prograis

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, No 336 rue Carondelet—MARDI, 3 août 1897, à midi, à la Bourse No 629 rue Commune, où le pan peut être inspecté conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", daté et signé le 13 juin 1897 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, adressé à W. H. Fitzpatrick encanteur, il sera offert aux enchères publiques—

Un certain lot de terre formant l'encoignure des rues Mandeville et Josephine, dans l'îlet No 51, qui est borné par les rues Mandeville, Joséphine, Célestine et Marigny, dans le troisième district de cette ville; le dit lot mesurant (mesure américaine) quinze pieds onze pouces et six lignes sur la rue Mandeville, sur une profondeur et face à la rue Joséphine de cent six pieds six pouces et sept lignes entre lignes égales et parallèles.

Ainsi un autre certain lot de terre adjoignant la susdite propriété, mesurant quinze pieds, onze pouces et sept lignes de face sur la rue Mandeville, par cent six pieds, six pouces et sept lignes de profondeur entre lignes parallèles. Aussi un autre certain lot de terre adjoignant la propriété deuxièmement décrite et mesurant trente et un pieds, neuf pouces et six lignes de face sur la rue Mandeville par cent six pieds six pouces et sept lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un double cottage et un cottage seul, contenant en tout neuf chambres et deux cabinets et produisant $240 par an.

Conditions—La moitié au plus comptant, et la balance, s'il y en a, au crédit de 1 an garanti par le billet de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant en plus assumer, comme partie du prix d'achat, les taxes dues et exigibles pour le courant de l'année 1897 et déposer dix pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire, aux frais des acquéreurs.

27 juin—27 4 11 18 25 juil—1 2 3 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 53,940—A. P. Agnelly vs ses créanciers. Ordre de Cour—La pétition de l'adjudicataire Pailavit suivants étant considérée, il est ordonné que la cession des biens faite par A. P. Agnelly au bénéfice de ses créanciers officiers, ou Lamar C. Quintero notaire, bureau 18 Masonic Temple, Nouvelle-Orléans, prenne un inventaire des biens du pétitionnaire droits et crédits; qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire soit tenue pardevant ledit notaire le 23me jour de juillet 1897; que Johnston Armstrong, 219 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, soit nommé syndic provisoire en fournissant caution en la somme de sept mille dollar, et en se conformant aux exigences de la loi; que R. E. Sauter et Alf. F. Théard soient appointés estimateurs pour estimer la propriété, droits et crédits du pétitionnaire, et que dans l'intervalle toute procédure contre la personne du pétionnaire et en propriétés soit suspendue.

Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1897.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

JOSEPH Q. DANIT et JOSEPH F. POCHE, Avocats

4 juil—

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—No 49,581—Cour Civile de District—John S. Tony vs ses créanciers—Qu'une réunion des créanci